

■ Le mot du président

Michel Kervarec

Il n'y aura pas de fouilles archéologiques à Rezé cette année, conséquence du désengagement de l'Etat qui reporte, sans contrepartie financière, ses obligations sur les collectivités locales. C'est dire que la recherche archéologique va se limiter à l'urgence, essentiellement les fouilles de sauvetage qui s'opèrent lorsqu'un site est menacé, comme dans le cas de la Tanière.

Sommaire

Le comté de Rezé 3

M. Jean Seutein et M. Brangolo

La vente par le Marquis de Goulaine de la viconté de Rezé à Yves de Monti 5

M. Jean Seutein et M. Brangolo

Généalogie de Monti de Rezé 6

M. Jean Seutein et M. Brangolo

L'appel des trois curés 8

M. Michel Kervarec

La vie de l'association 11

Cette absence de financement est désolante pour ceux qui sont désireux de toujours mieux connaître l'histoire des lieux où ils vivent, chose on ne peut plus légitime, et qui ne sauront rien de plus. Ainsi j'avais dernièrement au téléphone un monsieur du Pallet qui anime l'association d'histoire locale " Association Culturelle Pierre Abélard " et qui, navré, ne pouvait rien faire d'autre que de contempler la base d'un donjon de 20 x 20 mètres des débuts des temps féodaux (fin du X^e siècle), sans pouvoir espérer mieux, puisque le site n'était pas menacé de destruction.

Les chercheurs ne sont décidément pas gâtés et, localement, nous allons nous trouver dans une situation difficile, du fait de la fermeture pour trois ans – pour cause de travaux – des Archives départementales. Certes, la fermeture n'est pas totale, mais les conditions d'accès vont être très réduites, du fait du petit nombre de places disponibles. Les universitaires, étudiants et autres professionnels auront la priorité, ce qui est normal, mais n'en est pas moins grandement dommage pour les autres. Durs temps pour la recherche donc, mais nous allons néanmoins nous efforcer de toujours répondre aux besoins de connaissances historiques des Rezéens qui nous font confiance. ■

Le comté de Rezé

par Jean Seutein et M. Brangolo



Les Monti, vicomtes et comtes de Rezé

Le marquis de Goulaine vendit, le 11 août 1652, la vicomté de Rezé à Yves de Monti seigneur de Chalonnaire dont les descendants possédèrent encore cette terre. Yves de Monti était conseiller maître à la chambre des comptes de Bretagne en 1624 et maire de Nantes en 1644.

Son grand père Bernard de Monti fut reçu maître à la chambre des comptes de Nantes en 1572. Il était marié à Renée Verge, fille du seigneur de Rosseau. Leur fils, Pierre de Monti, lui succéda comme comte en 1600 (de Fourmont, Histoire de la chambre des comptes de Bretagne) et acheta la seigneurie de la Chalonnaire en Rezé. Pierre de Monti mourut en 1629. Sa veuve, Marie Fiot de la Rivière, maria leur fils Yves 1^{er}, par contrat daté du 10 juillet, avec Anne Bouriau fille du seigneur de Champs Neufs.

De leur union naquit Yves II de Monti, qui épousa, en 1622, Claude Chevalier, fille du seigneur du Bois Chevalier. Il devint comte de Rezé à la mort de son père, décédé à 82 ans, le 9 avril 1683. Lui-même mourut le 26 avril 1687.

Son fils aîné, Yves-Joseph de Monti, lui succéda et s'empessa de rendre aveu au Roi pour le comté de Rezé. Il épousa en 1701 Françoise de Charrette, fille du seigneur de le Collinière. Il décéda le 2 novembre 1745 ; sa veuve lui survécut jusqu'en 1760. Ils étaient âgés l'un et l'autre de 82 ans.

Joseph-Claude de Monti, fils des précédents, comte de Rezé, avait épousé le 8 août 1728 Madeleine Jouault, fille du seigneur du Mesnil ; il la perdit à Nantes en 1778 et mourut également en cette ville le 3 septembre 1793, âgé de 92 ans.

De la vicomté au comté de Rezé

Considéré comme vicomté d'ancienneté, la seigneurie de Rezé fut érigé en comté par lettre patentes données à Saint Germain en Laye, en avril 1672 par Louis XIV en faveur d'Yves de Monti. Ces lettres furent enregistrées au parlement de Bretagne le 1^{er} juillet 1681 puis par la chambre des comptes de Bretagne le 9 février 1688.

Les considérants des lettres royales sont très flatteurs pour Yves de Monti. Louis XIV veut récompenser " l'ancienne noblesse de la maison de Monti, originaire de Florence et alliée aux plus illustres familles originaires d'Italie, laquelle a eu l'honneur de donner un pape et deux cardinaux à l'église et six Gonfaloniers ou Doges à Florence (...). Le Roi ajoute que depuis les six vingt ans que les Monti ont quittés leur patrie ils se sont noblement distingués au service du Roi de France ".

Pour former le nouveau comté de Rezé Louis XIV unit plusieurs seigneuries acquises par la famille de Monti.

- La Chalonnaire achetée le 16 juin 1604
- Les Pallets achetés vers 1622
- La vicomté de Rezé achetée le 17 août 1652
- La Grande Haye achetée le 12 janvier 1656
- La Bretesche achetée le 9 juillet 1657
- La Sansonnière achetée le 11 mai 1658

A cette terre seigneuriale furent encore jointe plus tard celles de La Trocardière et de La Fromenteau, acquises par Yves de Monti, selon une déclaration du comte de Rezé de 1749.

Toutes ces terres (incluant la Maison noble Port au Blé, l'auditoire et la prison de Rezé à Pont-

Rousseau, les moulins de Rezé, le bourg de Pont-Rousseau où se tenaient deux foires, l'une le jour de Saint Eutrope (30 avril), l'autre le jour de Saint Jacques 25 juillet) situées dans la paroisse de Rezé, aussi bien que leurs juridictions (la haute justice des Monti s'étendait à Vertou, Saint Jean et Saint Pierre de Bouguenais, Le Pellerin et le Bignon), furent unies en une seigneurie sous le nom de comté de Rezé, ayant pour chef lieu le manoir de la Chalonnaire (le vieux château de la vicomté de Rezé avait été ruiné et démoli pendant les guerres de Charles de Blois et de Jean de Montfort).

Le château des comtes de Rezé

Où se trouvait le château de Rezé ? A Rezé même, gros bourg qui occupe l'emplacement de la cité de Ratiate et dans lequel les ruines et débris gallo-romains abondent pour ainsi dire à fleur du sol ?

Léon Maître nomme la Trocardière comme ayant été le premier siège féodal de Rezé.

D'après M. de Cormulier, après la destruction du château de Rezé au XIV^e siècle, la Roche-Ballue en Bouguenais devint le château de Rezé. Selon le " dictionnaire des terres du comté Nantais ", p. 247, La Roche-Ballue était une terre seigneuriale appartenant durant les XV^e et XVI^e siècles aux Saint-Gilles, de Trévécarr et du Guémadeux, successivement vicomte de Rezé, mais elle fut vendue par les derniers du Guémadeux et était en 1618 la propriété de Jean de l'Espinay. Aussi ne fit-elle point partie du comté de Rezé.

Yves de Monti était possesseur du manoir de la Chalonnaire quand il acquit la vicomté de Rezé. Il continua d'y résider et fit de cette demeure le chef-lieu de sa seigneurie, ce que confirma le Roi, comme nous venons de le voir, dans ses lettres d'érection du comté de Rezé.

La terre de La Chalonnaire, possédée en 1566 par Yves Rocaz, second maire de Nantes, était au XIII^e siècle le domaine d'une famille qui en portait le nom. Le 4 décembre 1478, Ollive de la Chalonnaire, fille de Jehan de la Chalonnaire, veuve de Jehan Mesmet, paroissienne de Rezay, vendit à Thomas Robin le bois de la Chalonnaire (archives départementales de Loire-Atlantique, cote E 524).

Voici ce qu'était le château de Rezé en 1679 et 1749 :

" le manoir noble au château de Rezé, cy devant appelé La Chalonnaire, composé d'un dosme avec deux corps de logis aux costes, accompagné de deux pavillons et suivis de deux ailes finies aussi de deux pavillons qui sont joints qui mène dans l'avant cour fermée de murailles et terminée par deux tours, l'une des quelle sert de fuie et l'autre de porterie et au milieu un grand portail devant lequel une grande place ovale avec une avenue qui perce jusqu'à la lande Landereau, deux autres basse cours, jardins et allées d'arbres au bout de laquelle est la chapelle fondée (de messe) et au-delà, autre avenue d'arbres allant au chemin de Nantes orangerie et mail avec plusieurs allées plantées d'arbres, charmilles et labyrinthe et le tout contenant environ 25 journaux de terre " .

La vente par le Marquis de Goulaine de la vicomté de Rezé à Yves de Monti.

par Jean Seutein et M. Brangolo

Acquêt en 1652, le 11 août d'avec messire Gabriel De Goulaine seigneur, marquis du dit lieu pour la somme de 20 000 livres, suivi de la prise de possession en date de 14 août 1652, en présence de nous notaire tabellions de le cour royale de Nantes, sous-signé, messire Yves de Monti, seigneur de dit lieu de la Chalonnaire, les Pallets en Rezay et Vertou etc. conseiller du Roy en ses conseils, maître ordinaire à la chambre des comptes de Bretagne, a pris et appréhendé la possession réelle et actuelle de la viscomté terre et seigneurie de Rezay, à lui vendue et transportée, par contrat cy-dessus et par des autres part escript et daté l'onzième des présents moi et an, par le seigneur marquis de Goulaine, pour nous estre de compagnie transportez aux domaines fief et juridiction de la dite vicomté et généralement en toutes ses appartenances et dépendance. Entrez dans l'église paroissiale du dit Rezay, après les portes d'icelle avoir esté faite ouvrir par vénérable et discret messire Jean Peillac recteur de la dite paroisse. En laquelle église aurions veu une litre de lizière tout autour du cœur de la dite église que la nef d'icelle au dessus des grands vitraux, chargée de plusieurs écussons, tant plains mi-partye qu'escartelez. En aucun d'iceux sont les armes de messires Jacques Barrin seigneur de le Gallisonnière, etc. précédant seigneur de la vicomté tant playnes qu'en alliances. Lesquelles armes sont trois papillons d'or en champ d'azur, et les autres my party des armes du dit seigneur et des anciennes armes de le seigneurie et viscomté de Rezay, et telles qu'elle sont en haut et plus éminent lieu du grand vitrail qui sont deux coupes renversées en champ de gueule, avec une pareille litre et pareille hauteur, au dehors et tout autour de la dite église. Et sont le dit seigneur de Monti et la dame son épouse entrez dans le banc de la dite viscomté estant au plus haut lieu et éminent de la dite église et fait leur prières et les cloches sonnées et avons

déclaré et fait haultement et intelligi la dite possession au peuple quy se serait à ce rencontré, transporté aussy au bourg de Pontrouxeau etc.

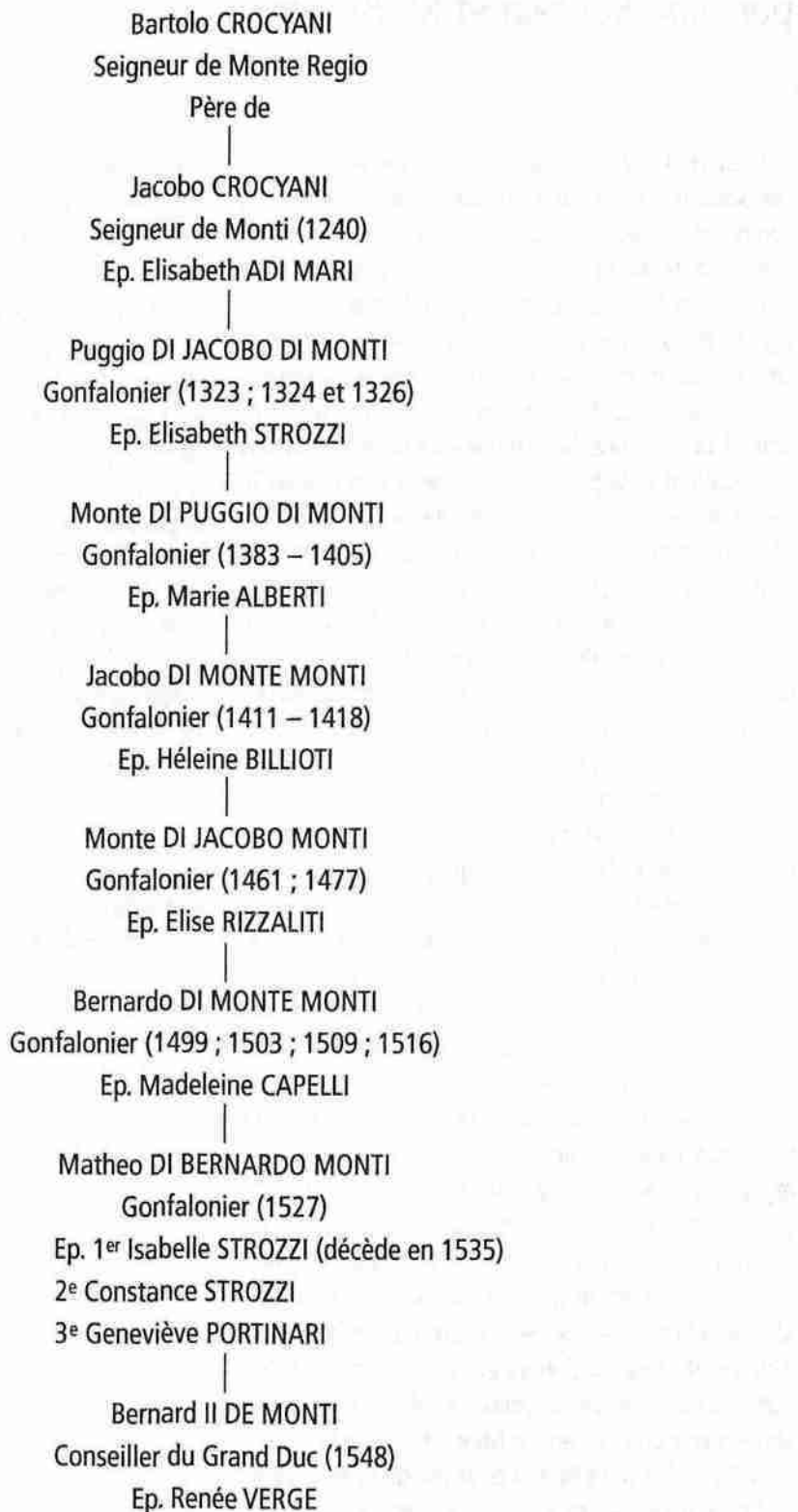
De l'acte des lettres d'union de plusieurs fiefs de Rezé en érection de comté en date à Saint Germain d'avril 1672 a été extrait ce qui suit, ce notre cher et bien amé Yves de Monti, chevalier, vicomte de Rezé, sittuée nous a remontré que sa terre et seigneurie de Rezé, située dans notre province de Bretagne, est une de ces plus anciennes vicomté de notre royaume, qu'elle est sortie de la maison ducale de Bretagne, en ayant été démembrée pour être donnée en apanage au cadet de Hoël, comte de Nantes, quelle jouit de tout les droit seigneuriaux des plus grandes terres de notre royaume, qu'elle a plusieurs fiefs très considérables en notre moyenne et basse justice.

Signé Louis XIV

Communiqué pour M. le Comte de Monti Alexandre de Rezé, mai 1893.

Généalogie des Monti de Rezé

par Jean Seutein et M. Brangolo



Pierre DE MONTI
 Vicomte de Rezé
 Ep. Marie PYOT
 |
 Yves DE MONTI
 Vicomte de Rezé
 Ep. Anne BOURIAU
 |
 Yves II DE MONTI
 Comte de Rezé
 Ep. Claude CHEVALIER DE BOIS CHEVALIER
 (24 août 1662)
 |
 Yves-Joseph DE MONTI
 Comte de Rezé
 Ep. Françoise DE CHARETTE (15 janvier 1701)
 |
 Joseph-Claude DE MONTI
 Comte de Rezé
 Ep. Madeleine JOUAULT (8 août 1728)
 |
 Louis DE MONTI
 Comte de Rezé
 Ep. Marie-Anne DE LA ROCHE-SAINT-ANDRE
 (25 avril 1764)
 |
 Joseph-René-Marie DE MONTI
 Comte de Rezé
 Ep. Louise-Alexandrine DE CHARETTE
 (22 février 1803)
 |
 Isidore-Marie-Edouard DE MONTI
 Comte de Rezé
 Ep. Margueritte DE FAVERNAY (22 février 1851)
 |
 Henri DE MONTI, Comte de Monti
 Ep. Marie-Thérèse DE SAINT-MELEUC
 (29 mai 1883)

L'appel des trois curés

par Michel Kervarec

Dans le bulletin 40 de l'association (juillet 2003), notre ami Jean SEUTEIN consacre un intéressant article aux prêtres de Saint-Pierre de Rezé depuis 1582 " *Nomen Patroni Sanctus Petrus* ", à partir d'un tableau existant dans l'église donnant la liste des curés et vicaires y ayant officié, liste probablement dressée au XIX^e siècle.

Dans le bulletin n° 7 (octobre – novembre 1988), j'avais écrit un article intitulé " *une cure disputée* ", en relation avec certains faits qui troublèrent grandement la paroisse à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e. Je vais y revenir car treize ans ont passé et tous nos lecteurs n'ont pas forcément ce bulletin ancien en leur possession. J'ai aussi noté des contradictions entre la liste en question et ce que j'avais alors écrit à partir des recherches aux Archives départementales (G 105 et 228). Voyons donc de quoi il retourne et donnons d'abord le nom des curés recteurs plus anciens que ceux figurant au tableau de l'église.

En 1558 intervient le décès de Pierre RAOUL, curé de Rezé. L'évêque Antoine de Créquy désigna Nicolas Gentil pour le remplacer. Ce dernier conserva le poste jusqu'à son décès en 1563. Jacob DESPRES, jusque-là premier théologal du chapitre de la cathédrale prit la succession. En 1574, il partit à Paris prendre la direction de la paroisse Saint-Paul. Le nouvel évêque, Philippe du Bec, nomma alors Jean Pébrier auquel succéda Pierre Dumay en 1583. Là commencent les contradictions car le tableau de l'église donne Guibreteau curé de 1582 à 1589.

A vrai dire, une telle confusion n'est pas surprenante. Nous étions au cœur des guerres dites de religion. Au sud de la Loire, les troupes de Henri de Navarre (futur Henri IV), calvinistes, étaient une menace. La ville de Nantes s'était donnée au duc de Mercoeur, chef des extrémistes catholiques de la

Ligue qui, par ailleurs, visait à se faire proclamer duc de Bretagne et à s'affranchir des rois.

En septembre 1583, Mercoeur entra à Nantes avec tout l'apparat d'un roi. L'évêque Philippe du Bec, respectueux de la monarchie légitime de Henri III, s'enfuit, laissant l'évêché entre les mains des ultras qui composaient le chapitre. Ceux-ci avaient besoin de beaucoup d'argent pour mener leur guerre et cherchaient toutes sortes d'expédients pour en trouver. Ils décidèrent donc, entre autres, de supprimer la fabrique de Rezé en même temps que la cure. Il n'y aurait désormais plus qu'un vicaire perpétuel, l'évêque (absent) étant dit curé primitif de Rezé. La dîme reviendrait ainsi directement au chapitre.

De leur côté, les moines de Vertou guignaient vers Rezé. Ils prétendaient avoir un droit de présentation à la cure parce que, soi disant, Martin aurait été le fondateur de la paroisse. Ceci était d'ailleurs totalement faux. Avant même que Martin ne soit né, Rezé avait été le centre d'un évêché. Lupien, Nazaire, Symphorien et probablement Martin de Tours étaient déjà honorés localement.

Le 5 septembre 1583, le chapitre de la cathédrale nomma Georges Phélippe vicaire perpétuel. Il y eut dès lors un imbroglio et, si l'on considère que les décisions du chapitre étaient souveraines, on ne peut plus parler de curé à Rezé. Selon la liste de l'église, c'est Guibreteau qui aurait été curé à cette date, ce qui est une erreur. Il n'était pas même vicaire perpétuel.

La guerre civile s'intensifiait. En décembre 1588, le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine étaient assassinés. Le premier prétendait au trône vacillant de Henri III. Au même moment, les calvinistes menés par Henri de Navarre, futur Henri IV,

étaient aux portes de Nantes, à Haute-Goulaine puis à Vertou, avant de s'éloigner vers Beauvoir.

En ville, Mercoeur concentrait tous les pouvoirs, jetant le maire Harrouys en prison. A la cathédrale, un moine fanatique, Jacques Le Bossu, tenait des discours enflammés contre Henri III, accusé de pactiser avec les calvinistes. Lorsque celui-ci fut assassiné par un autre moine, Jacques Clément, en 1589, il salua l'évènement en chaire comme une punition divine.

En 1590, le chapitre de la cathédrale déclara l'évêché " vacant de droit parce que l'évêque adhérait au parti de Henry roi de Navarre, fauteur des hérétiques, et était absent de son diocèse depuis [plus de] seize mois. "

Mercoeur s'alliait aux Espagnols contre Henri IV. La guerre civile empirait. En juillet 1593, Henri IV abjura sa foi calviniste. Philippe du Bec, l'évêque déposé de Nantes, était devenu son principal lien avec l'Eglise catholique. En mars 1594, le roi était sacré à Chartres et, peu après, fut reconnu par le Pape. Mercoeur, qui continuait la lutte, fut menacé d'excommunication.

En 1598, le roi prit la tête d'une armée de 12000 hommes à destination de Nantes, la seule ville de France à s'opposer à lui à cette époque. Devant la menace pesant sur eux, les notables locaux et le chapitre reculèrent. Ceux qui avaient déposé Mgr. du Bec le contactèrent pour qu'il intercède entre les habitants de Nantes et le roi, mot qu'ils employèrent pour la première fois pour désigner Henri IV. Philippe du Bec avait été nommé archevêque de Reims.

Le roi et ses troupes s'arrêtèrent à Angers où des négociations eurent lieu entre la duchesse de Mercoeur et Gabrielle d'Estrées, maîtresse du roi, correspondant à une capitulation de Mercoeur. Celui-ci et son épouse concédaient l'union de leur fille Françoise avec César, fils bâtard de Henri et Gabrielle. Il ne restait plus à Mercoeur qu'à prendre le large. Il se débarrassa de ses troupes par un subterfuge. Sous prétexte de manœuvres, il les fit sortir de la ville où il retourna précipitamment en faisant

fermer les portes. Les troupes ainsi licenciées se vengèrent en pillant les faubourgs. Mercoeur partit par la suite combattre dans les Balkans contre les Ottomans.

Pour bien signifier leur défaite aux Nantais, Henri IV rentra à Nantes en armes. Philippe du Bec, archevêque de Reims, était à ses côtés (13 avril 1598). L'Edit de Nantes fut signé le 30.

Philippe du Bec avait songé à mettre son neveu Jean du Bec sur le trône épiscopal de Nantes mais finalement on jugea que ce serait une humiliation de mauvaise politique. On procéda donc à un échange. Jean fut nommé à Saint-Malo et l'évêque de ce lieu, Charles de Bourgneuf, vint à Nantes (1598).

En 1608, " pour des raisons très pressantes ", le *nouvel évêque entérina la transformation de la cure de Rezé en vicairie perpétuelle*. En 1607, Gilles Phélices (peut-être un frère de Georges) fut nommé vicaire perpétuel. En 1610, Jean Soulard, se disant curé de Rezé, engagea une action en justice contre l'évêque Charles de Bourgneuf et l'annexion de la cure et de la fabrique à la cathédrale.

En 1622, Gilles Phélices se vit adjoindre un jeune vicaire, Damien Allard, avec lequel il se lia. En 1629, malade et pressentant sa fin, Phélices rédigea un testament par lequel il résignait la vicairie perpétuelle au profit de Allard (soutenu par les moines de Vertou), au cas où il décéderait de cette maladie. A l'évêché, on cria à l'illégalité et à la simonie.

La paroisse de Rezé suscitait décidément bien des convoitises. Après le décès de Phélices, l'évêque nomma un enfant du pays (comme les Phélices) vicaire perpétuel. Le père, Guillaume Peillac, était un notable local, mais cela ne suffit pas à calmer la colère des paroissiens dont l'argent ne servait qu'au chapitre. Ils considéraient Allard, soutenu par les moines de Vertou, comme leur curé et lorsque Peillac se présenta à l'église cela se passa très mal.

On se trouvait devant une situation inextricable. Allard était soutenu par Mgr d'Escoubleau, abbé de Saint-Jouin-de-Marnes (dont dépendait la prévosté

de Vertou) en même temps qu'archevêque de Bordeaux. Un autre prêtre, Isaac Raguideau, se présenta aussi comme curé de Rezé avec le soutien de l'archevêque de Tours. Cela faisait beaucoup pour un seul poste.

Le 2 juin, le vicaire perpétuel Peillac devait être installé, en présence du notaire apostolique Charrier, de Nantes. Il alla chez lui revêtir ses vêtements sacerdotaux puis se dirigea vers l'église pleine à craquer. Il y fut hué et eut beaucoup de mal à gagner l'autel. Les plus déterminés des paroissiens l'y attendaient et lui arrachèrent son aube et les autres ornements et, est-il écrit dans le procès-verbal, " d'autres sonnaient les cloches de ladite église en forme de tocsin pour augmenter davantage le tumulte ; et la populace qui était grandement énervée et menait un grand bruit en la dite église [a proféré] plusieurs paroles injurieuses et scandaleuses [envers] le dit Peillac, à raison de quoi le dit Peillac aurait été contraint de se retirer, etc. "

Les seigneurs Marc de Barberé (la Bauche-Thiraud), François de la Tribouille (Praud) et Jean Brossard (la Trocardière) contresignent le procès-verbal avec les notaires royaux Jean Aubin, Sébastien Pouëtard, Pierre Lefort et les notaires seigneuriaux et sergents, Julien Agaisse, Pierre Liger, Pierre Benoist et Jean Jehanneau.

Il y eut procès à l'issue duquel Raguideau et Allard furent déboutés de leurs prétentions et condamnés aux dépens (1632). La cure resta donc transformée en vicairie perpétuelle. En 1665 encore, Etienne Boyleau, vicaire perpétuel de 1664 à 1704 protestait de cette situation comme d'un abus grandement nuisible aux Rezéens. Quand cette situation cessa-t-elle ? Il y a là une autre recherche à faire.

La vie de l'association

Chères amies, chers amis,

Nous vous rappelons l'invitation à la conférence de Jean SEUTEIN sur «Le Compagnonnage» organisée par notre association le **Vendredi 23 avril 2004 à 20 h 00** à la salle des Trois-Moulins (12, rue des Déportés) à Rezé.

Composition du bureau de l'association des Amis de Rezé pour l'année 2003

Président : Michel Kervarec
Vice-président : Yann Vince
Trésorière : Marie-Thérèse Vassener
Trésorière-adjointe : Gisèle Lecoq
Secrétaire : Fabien Pouey-Dicard
Secrétaire-adjointe : Marie-Françoise Artaud

6500 JB1